Image not found or type unknown

Accepter l'héritage que ma grand mère aurait du recevoir

Par **Ophelia**, le **01/10/2012** à **13:42**

Bonjour,

Je vais essayer d'être claire, car je n'en sais pas énormément sur cette histoire.

En fait, ma grand mère a hérité il y a des années d'un immense vignoble en Alsace qui vaut une grosse fortune.
Comme elle n'habite plus l'Alsace depuis son mariage (autant vous dire que ça date) et qu'elle avait déjà ses propres biens à gérer (d'un ordre complètement différent, qui plus est), elle a laissé ses cousins s'occuper de ce vignoble, et garder pour eux toutes recettes produites.

Elle m'a dit (et elle s'y connait) qu'elle pourrait le réclamer quand elle voudrait, car elle n'y a pas renoncé, en gros il fallait qu'elle le réclame pour l'avoir et tant qu'elle le réclame pas ses cousins vivent dessus. (C'est ce que j'en ai compris, même si ça me semble bizarre).

Le souci, c'est que nous sommes 4 petits enfants, donc nous n'aurons chacun qu'un quart de l'héritage personnel de ma grand mère.
Donc pour nous ce vignoble représenterait une énorme occasion.

Donc je voulais savoir si à votre avis ceux d'entre nous 4 qui sommes intéressés pourrions réclamer à notre compte ce vignoble (sachant que ma grand mère serait bien entendu d'accord) ? Nous sommes proches tous les 4, ma soeur et moi énormément, et ma cousine vit quasiment chez moi; par contre les deux filles de ma grand mère, ma mère et ma tante donc, sont assez border-line et nous mènent à tous la vie dure (je pense que c'est en partie pour ça qu'elle ne s'est pas encombrée de cet héritage).
Car étant donné son âge je ne voudrais pas qu'elle se sente obligée de se lancer dans une procédure fatigante et déprimante (vu qu'il s'agit de sa famille qui la saigne à blanc...) juste pour nous.

Je pense que vous comprenez le rêve de petite fille que représente un tel héritage, et donc l'amertume que j'ai en imaginant mes vieux grands oncles qui n'appellent jamais ma grand mère de peur qu'elle leur réclame son bien, mais qui ont leur nom sur internet ou dans les concours de Riesling...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés